

2° A assister à la messe, les dimanches et fêtes d'obligation ;

3° A aller à confesse au moins une fois tous les ans ;

4° A communier au moins une fois tous les ans, à Pâques ;

5° A jeûner les Quatre-Temps, la veille de certaines fêtes, tous les mercredis et vendredis de l'Avent, et tout le Carême, excepté les Dimanches.

6° A faire maigre tous les vendredis, et même les samedis où l'on observe le jeûne ;

7° A payer la dîme et les autres droits de l'Eglise.

D. Les Commandements de l'Eglise obligent-ils sous peine de péché mortel ?

R. Oui, les Commandements de l'Eglise obligent sous peine de péché mortel : et c'est ce qui doit faire trembler un grand nombre de chrétiens qui les observent mal.

TRENTE-ET-UNIÈME LEÇON.

D. Avons-nous besoin de quelque secours pour observer les Commandements ?

R. Oui, pour observer les Commandements, nous avons besoin du secours de la grâce de Dieu.

D. Comment obtient-on la grâce ?

R. On obtient la grâce par la prière et par les sacrements.

D. Qu'est-ce que la prière ?

R. La prière est une élévation de notre esprit et de notre cœur à Dieu, pour lui rendre nos devoirs et lui demander nos besoins.

D. Est-il nécessaire de prier Dieu ?

R. Oui, il est nécessaire de prier Dieu, à cause du besoin continuel que nous avons de sa grâce.

D. Comment faut-il prier ?

R. Il faut prier avec respect, avec attention et dévotion, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui seul nous pouvons mériter d'être exaucés.

D. Quelle est la plus excellente de toutes les prières ?

R. La plus excellente de toutes les prières, c'est le *Pater*, ou l'Oraison Dominicale ; c'est Jésus-Christ lui-même qui nous l'a enseignée.

D. Récitez l'Oraison Dominicale.

EN FRANÇAIS.

R. Notre Père, etc., page 3. | *Pater noster*, etc., p. 3.

D. A qui parlons-nous en disant *Notre Père* ?

R. C'est à Dieu que nous parlons en disant *Notre Père*.

EN LATIN.